



COMPTE RENDU CAPD (14/05/18)

Les élus du personnel FO vous informent :

1/ *Déclaration liminaire*
3/ *Temps partiels*

2/ *Mouvement principal*
4/ *Questions diverses*

Déclaration liminaire du SNUDI FO 13



Le SNUDI FO 13 a rappelé, dans sa déclaration liminaire, le contexte social extrêmement tendu que traverse notre pays : 18^{ème} journée de grève des cheminots, attaques contre le statut des fonctionnaires... Les professeurs des écoles sont confrontés à une offensive de même nature que les cheminots avec une destruction programmée du statut général et de leur statut particulier avec les rythmes scolaires, PPCR et l'évaluation au mérite, le gel et la perte cumulée de 16% de pouvoir d'achat depuis 2000, l'inclusion systématique et le projet de transformation de l'école maternelle en simple structure territoriale d'accueil avec des adultes aux missions indifférenciées... **Autant de raisons de faire grève et de manifester le mardi 22 mai !**
[Lire la déclaration intégrale](#)

Mouvement (phase principale)



La CAPD a validé le projet final d'affectation dont les dernières corrections ont été réalisées lundi 14/05 au matin

[par nom](#) (anonymé) [par commune](#)

Statistiques de la DPE :

47% des participants ont obtenu un poste à cette 1^{ère} phase (en hausse par rapport aux 2 dernières années) dont 72% sur leurs 5 premiers vœux

1067 collègues actuellement sans affectation au mouvement phase principale participeront au mouvement complémentaire.

Postes restés vacants à l'issue de la 1^{ère} phase

Environ 217 postes sont vacants dont **98 postes de brigades sur Marseille**. Les collègues qui les obtiendront au 2nd mouvement pourront y être affectés à titre définitif, sauf avis contraire de leur part (Cf. [memento mouvement](#), page 5)

8 postes « fléchés langue » restent également vacants. Les collègues qui y accéderont à titre provisoire pourront les obtenir à titre définitif en cours d'année scolaire s'ils obtiennent l'habilitation langue correspondante.

27 postes de direction élémentaire, 23 postes de direction maternelle, 3 postes de direction d'école d'application et 6 postes de CPC restent vacants.

2^{ème} tour mouvement des directeurs (postes restés vacants à l'issue du 1^{er} mouvement)

[Voir la liste et circulaire IA](#)

Les candidatures sont à adresser au service mouvement - D.P.E. 2 **par mail uniquement** à ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr pour le **vendredi 25 mai 2018**, délai de rigueur.

D'autres postes spécialisés (ULIS Ecole, hôpital, UPE2A, SEGPA, Maître E) seront reversés au 2nd mouvement et d'autres feront l'objet d'appel d'offre au niveau des circonscriptions (ERUN, coordo REP, référents...)

Postes EDIL (Immersion Langue anglaise)

L'administration a fait le choix de bloquer des postes dans certaines écoles ayant accepté d'être dans le programme EDIL. Cette « réserve » de postes a empêché nombre de collègues d'y postuler, alors même que la plupart sont dans les quartiers Nord de Marseille, donc accessibles à faible barème.

Le SNUDI FO a obtenu leur déblocage pour permettre à des collègues d'y être nommés à titre définitif. Tous les autres restent « réservés » pour des candidats qui seront nommés à l'issue de la commission de recrutement qui se tiendra mi-juin.

L'IA a confirmé que si des collègues, obtenant un avis favorable de la commission EDIL, avaient auparavant obtenu une affectation au 1^{er} mouvement, ils pourront choisir : garder cette affectation ou aller sur un poste EDIL. Dans ce dernier cas, leur poste sera libéré et versé à la 3^{ème} phase du mouvement (manuelle) !

Seul le SNUDI FO conteste la mise en place des postes « réservé » EDIL, parce que d'une part, les modalités de nominations vont modifier des affectations jusqu'à la fin du mois de juin et perturber la préparation de la prochaine rentrée ; d'autre part, parce que tous ces postes « fléchés langues », « réservés » ou « à avis d'une commission », sont autant de postes soustraits du mouvement principal à des collègues qui auraient pu y accéder au barème, à titre définitif ! D'une manière plus générale, **le SNUDI FO a demandé au DASEN de réfléchir à la pertinence de bloquer de postes « langues »** ou de pérenniser des écoles « centre d'enseignement continu de la langue régionale » dans des quartiers difficiles, comme l'école St Louis du Rove, dans la mesure où ces postes sont, au final, rarement occupés par des enseignants habilités langue !

Postes TDep (Titulaire départemental)

Les collègues nommés sur ces postes peuvent dès à présent envoyer leurs « préférences » de postes (fractions) auprès de leur IEN et du service du mouvement → ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

Brigades à temps partiel

Les collègues brigades qui ont obtenu un temps partiel de droit seront affectés sur des postes d'adjoints en double nomination (AFA). Ils peuvent également envoyer un mail à leur IEN et au service du mouvement pour exposer leurs « préférences ».

N'oubliez pas d'envoyer un double de votre mail au SNUDI FO 13 !

Les délégués du personnel FO veilleront au respect de vos vœux lors des prochains groupes de travail (vendredi 25/05 et jeudi 31/05) avant le début du mouvement complémentaire (début juin)

Temps partiels



Le Secrétaire général a confirmé, après étude des recours gracieux que les délégués FO ont défendu lors des différents groupes de travail, le **refus de 151 demandes de temps partiel sur 1479 au total.**

2 nouveaux critères ont été retenus par l'Administration : parent de 2 enfants de moins de 8 ans et personnel de plus de 60 ans.

Nous avons prévenu tous les collègues qui nous avaient confié leur dossier.

Les arrêtés officiels devraient être transmis par les IEN d'ici la semaine prochaine.

La position de FO :

Le Ministère n'a pas ouvert assez de postes au concours pour répondre aux besoins, entre les postes non pourvus et les doublages en éducation prioritaire en CP et CE1. Force Ouvrière

refuse que les temps partiels sur autorisation deviennent alors une « variable d'ajustement » pour faire face à une mesure non budgétée et mise en œuvre à moyens constants.

FO revendique le recrutement d'enseignants titulaires à hauteur des besoins et s'oppose à la décision du DASEN de recruter en urgence 40 nouveaux contractuels enseignants pour la période du 14 mai au 15 juin, confirmant le manque de moyens et la volonté de recourir systématiquement aux contractuels en lieu et place d'enseignants fonctionnaires.

Le choix de travailler à temps partiel, avec les sacrifices financiers qu'il implique est motivé par-la volonté de pouvoir concilier les contraintes de la vie familiale, de la santé et de la vie professionnelle, les conditions de travail étant de plus en plus difficiles !

Ainsi, le choix d'exercer à temps partiel n'est, dans la majorité des cas, en rien une « mesure de confort » mais une nécessité vitale pour ces collègues !

Toutes les demandes sont donc légitimes !

Nous avons en outre, rappelé l'exaspération des personnels qui doivent exposer des éléments de leur vie privée pour justifier leur demande d'exercer à temps partiel à travers les lettres de motivation, véritable intrusion inacceptable dans leur vie privée.

Nous avons clairement demandé au DASEN de respecter le choix et le « droit », en accordant toutes les demandes de temps partiel pour l'année 2018-2019.

Questions diverses

Le SNUDI FO 13 a déposé plusieurs questions diverses à M. l'Inspecteur d'académie. Vous trouverez ci-dessous les réponses de l'Administration.

1/ Liste d'aptitude PE

12 instituteurs sur 28 possibilités ont été promus à la liste d'aptitude Professeurs des Ecoles. Il ne resterait dans ce corps plus que 74 collègues à ce jour dans les Bouches du Rhône.

Contactez le SNUDI FO si vous êtes concernés par cette liste d'aptitude

2/ Respect des missions des brigades REP+

Les brigades REP+, réunies en AG intersyndicale au mois d'avril, contestent les réquisitions dont certains sont l'objet par l'Administration depuis ces dernières semaines, sur des missions de remplacement en dehors de leurs missions de formation REP+, cadrées par la circulaire nationale Education prioritaire ou la fiche de poste spécifique. Ces collègues, non volontaires, n'acceptent pas les modifications substantielles de leur fiche de poste en cours d'année qui ont pour conséquences directes la perte des indemnités REP+ si le remplacement est effectué hors Education prioritaire et la suspension des ISSR si le remplacement est effectué sur l'école de rattachement. D'autres conséquences indirectes impactent l'ensemble des collègues en Education prioritaire :

- Le report ou l'annulation des concertations/formations (18 demi-journées) dont doivent bénéficier les personnels des écoles REP+, conformément aux textes réglementaires.
- Les répartitions d'élèves des enseignants en formation asynchrone d'une semaine, non remplacés.

Ces collègues nous mandatent pour demander l'arrêt des réquisitions abusives des brigades REP+, comme des maîtres PARE ainsi que et le respect des fiches de poste.

Réponse de l'IA : Les « réquisitions » sont dictées par la nécessité de pallier les remplacements les plus problématiques, de manière exceptionnelle et temporaire. L'IA les assume, de même que les conséquences directes et indirectes pour les personnels et les équipes concernés !

Le SNUDI FO interviendra auprès de l'IA, en accord avec les brigades REP+, en défense de leurs intérêts et de leurs conditions de travail. Une pétition et un communiqué sont en cours diffusion.

3/ Ineat/exeat

Un principe d'accord est immédiatement donné par le DASEN pour les demandes d'intégration dans notre département (INEAT).

Pour les EXEAT, les premières décisions devraient être prises début juin, pour 30 à 40 dossiers et sur des critères qui n'ont pas encore été arrêtés par l'Administration. 161 dossiers sont recensés par l'IA 13.

Le SNUDI FO défendra tous les dossiers confiés par les collègues. Transmettez-nous rapidement vos demandes si cela n'a pas encore été fait.

4/ Hors classe 2018

3148 collègues sont éligibles à la hors classe au 1^{er} septembre 2018.

Pour être éligible, il faut avoir au moins 2 ans au 31 août 2018 dans le 9^{ème} échelon. Ainsi, **tous les collègues promus au 1^{er} septembre 2016 ne sont pas éligibles cette année !**

Les opérations sont en cours. Les avis des IEN seront consultables dès le 22 mai dans lprof, partie « Services » puis « SIAP » puis « Consulter votre dossier » puis onglet « Synthèse ».

Toutes les infos en consultant notre [inFO mail n°49](#)

Fiche de suivi [.doc](#) [.pdf](#)

Le SNUDI-FO 13 se tient à votre disposition pour toute information complémentaire

Contacts de vos délégués :

Jean-Philippe BLONDEL – 06.81.60.64.35 Sandra LOPEZ – 06.27.34.73.17

Muriel LE CORRE – 06.86.93.58.32 René SOUROUX – 06.58.62.18.06

Laurence ROUVIERE – 06.27.02.14.16 Franck NEFF – 07.62.54.13.13

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Ma bonne résolution :

En 2018 : je me syndique au SNUDI-FO 13 !

Bulletin d'adhésion à télécharger [>ICI<](#)



Toutes les informations à suivre heure par heure pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat : sur notre site www.snudifo13.org